



Fort-de-France, le 31 octobre 2020.

Didier LAGUERRE
Maire de la Ville de Fort-de-France

À

Monsieur le Préfet de Martinique
Stanislas CAZELLES

Monsieur le Préfet,

Comme vous l'avez annoncé au cours de votre allocution du jeudi 29 octobre 2020, la Martinique est de nouveau confinée. Tel que je vous l'ai déjà exprimé, je comprends cette décision au regard de la situation sanitaire et des prévisions d'hospitalisation.

Cependant, l'application du décret du 29 octobre 2020 à la Martinique, suscite quelques incompréhensions quant à la détermination des commerces non essentiels mais aussi à la rupture d'égalité entre les hypermarchés, nos commerçants et nos artisans de proximité. Cette rupture crée un sentiment d'injustice et peut susciter de la défiance, voire une envie de contourner la règle.

Cette deuxième vague de confinement aura pour conséquence immédiate la dégradation accélérée de la santé financière des entreprises et des activités artisanales situées dans les centres- bourgs mais aussi dans le périmètre concerné par le Plan d'Action Cœur de Ville.

Je vous demande donc, dans le cadre de l'application du décret du 29 octobre 2020, et pour les quinze prochains jours de prendre des mesures d'adaptation pour notre territoire, afin de suspendre à Fort-de-France et dans sa conurbation, certaines activités de vente en rayonnage des supermarchés et hypermarchés qui seraient en contradiction avec les règles de concurrence et d'égalité des commerces et artisans de proximité visés par le décret et qui doivent aujourd'hui rester fermés au public.

Aussi, en tant que Maire, je me réserve le droit de saisir le Tribunal Administratif au motif de la rupture d'égalité de traitement entre ces entreprises qui vendent le même type de produits (librairie, habillement, produits de coiffure, bijouterie....) si dans les prochains jours ces dispositions sont maintenues.

Dans l'attente de la mise en place de mesures adaptées à la réalité de ces entreprises dans les prochains jours, je sollicite la mise en place d'une réunion de travail, dans les meilleurs délais avec une délégation des entreprises du Centre-ville, particulièrement touchées depuis plus de deux ans, afin d'étudier la mise en place d'un plan d'urgence local avec tous les partenaires pour les accompagner à se relever (compensation des pertes, paiement de l'ensemble des charges, trésorerie, plan individualisé de soutien...)

Concernant l'accompagnement des entreprises « non essentielles », j'ai adressé ce jour un courrier au premier ministre pour l'inviter à mettre en place un plan de soutien massif et spécifique à notre territoire qui pourrait adopter les mesures suivantes :

- L'indemnisation plus élevée du chômage partiel et la prise en charge de deux mois de loyers des entreprises sous forme de crédits d'impôts
- Le réexamen de la liste des commerces non essentiels, eu égard au tissu de nos entreprises (moins de 10 salariés) et de la taille des surfaces commerciales,
- Une aide urgente pour la relance et pour la mise en place de la digitalisation et notamment du « clic & collect »,
- Un soutien financier beaucoup plus accentué aux entreprises et acteurs du voyage, des arts et de la culture, des loisirs, de l'événementiel, des restaurants et des bars.

Dans l'attente, de décisions et mesures concrètes à la hauteur de la gravité de la situation, je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma considération distinguée.

Didier LAGUERRE,
Maire de la Ville de Fort-de-France